

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **REGISTRE CANICULE**

#### **Inscriptions sur le registre « canicule »**

**Les personnes de 65 ans ou plus, vivant seules, isolées, de santé fragile et/ou dépendantes, et les personnes porteuses de handicap sans restriction d'âge, peuvent s'inscrire sur le registre canicule auprès de la direction Santé, Hygiène, Séniors de la Ville d'Annecy.**

Lors d'un déclenchement de Plan canicule par la préfecture, les agents de la direction Santé, Hygiène, Séniors prendront contact, par téléphone, avec les personnes inscrites pour prévenir les difficultés de santé qui pourraient apparaître en apportant informations et conseils, et éventuellement les diriger vers un lieu climatisé.

En cas d'alerte de niveau 3 (le niveau 3 est une phase qui répond au niveau de vigilance orange de Météo France et permet de mettre en place des actions de prévention et de gestion par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène) et d'impossibilité de joindre la personne par téléphone, le service appelle un numéro contact communiqué au moment de l'inscription (famille, aide à domicile, voisin...). La police municipale peut aussi se déplacer pour s'assurer que la personne n'est pas en danger.

Des bulletins d'inscriptions au registre canicule sont disponibles dans les accueils de proximité des mairies déléguées et sur le site de la Ville, [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr), rubrique « Mon quotidien > Santé > Canicules et fortes chaleurs ». La réinscription n'est pas automatique, il est nécessaire de la reconduire chaque année.

*« L'inscription sur le registre canicule n'est pas obligatoire, mais il faut souligner son importance et son utilité, lors des épisodes de fortes chaleurs estivales, mais aussi pendant la crise de la Covid-19. Les personnes inscrites sont régulièrement contactées, elles ne restent pas isolées et cela améliore leur sécurité »* précise Karine Bui-Xuan Picchedda, Maire adjointe à la santé, au bien vivre et au bien vieillir.

Pour tout renseignement, les usagers peuvent contacter la direction Santé, Hygiène, Séniors par mail à [seniors@annecy.fr](mailto:seniors@annecy.fr) ou par téléphone au 04 50 88 39 08 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

---

#### **Mairie d'Annecy**

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 33 88 21

Mel [presse@annecy.fr](mailto:presse@annecy.fr)

[www.annecy.fr](http://www.annecy.fr) / [www.facebook.com/VilleAnnecy](https://www.facebook.com/VilleAnnecy) / [www.instagram.com/villeannecy](https://www.instagram.com/villeannecy)